

084 Développer une bioéconomie circulaire et durable au service d'une alimentation et d'une agriculture durables

RECONNAISSANT que la circularité est un attribut de la bioéconomie et que les systèmes alimentaires durables et résilients doivent être basés sur l'adaptation fondée sur les écosystèmes et les pratiques résilientes face au climat, que les processus écologiques et la biodiversité peuvent aider les systèmes alimentaires et agricoles à s'adapter aux effets des changements climatiques tout en maintenant ou en améliorant l'intégrité des écosystèmes, et que les modèles s'alignent étroitement sur la circularité, la durabilité et la résilience dans les stratégies de bioéconomie, y compris, mais sans s'y limiter, en matière d'agroforesterie et de culture intercalaire, d'aquaculture régénérative, de conservation des sols et de systèmes de compostage ;

RECONNAISSANT que la bioéconomie englobe l'ensemble des activités de production et de transformation de la biomasse, qu'elle soit forestière, agricole et aquacole, et qu'elle représente des opportunités pour les exploitations agricoles et forestières ;

CONSCIENT que la bioéconomie circulaire et durable, assortie de garanties adéquates pour l'intégrité des écosystèmes, peut contribuer à rendre les systèmes agroalimentaires plus efficaces, résilients, équitables et durables en assurant une plus grande sécurité alimentaire, en atténuant les changements climatiques, en préservant la biodiversité, en luttant contre la dégradation des terres et en assurant la conservation des sols, en stimulant la croissance économique, en favorisant l'innovation, en optimisant la consommation des ressources et en réduisant la production de déchets ;

RAPPELANT que la bioéconomie circulaire et durable peut protéger les moyens d'existence des territoires ruraux, en particulier dans les pays les moins avancés, et offre des perspectives d'emploi aux femmes et aux filles, aux jeunes et aux peuples autochtones et communautés locales ;

RAPPELANT le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal ;

RECONNAISSANT les travaux de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) dans le domaine de la bioéconomie, et RAPPELANT que, selon ceux-ci, la bioéconomie est basée sur la production, l'utilisation, la conservation et la régénération des ressources biologiques, y compris les connaissances, la science, les technologies et les innovations nécessaires pour fournir des solutions durables (informations, produits, processus et services) dans tous les secteurs économiques et permettre la transition vers une économie durable ; et

CONSTATANT que la bioéconomie s'est beaucoup développée, des stratégies étant mises en œuvre dans 23 pays et trois régions, mais soulignant qu'il faut faire preuve de clarté et de cohérence sur cette approche dans l'intérêt de la nature et des populations ;

Le Congrès mondial de la nature 2025 de l'UICN, lors de sa session à Abou Dhabi, Émirats arabes unis :

1. APPELLE le Directeur général à soutenir la diffusion et la mise en œuvre d'une bioéconomie circulaire et durable pour l'alimentation et l'agriculture dans ses projets et programmes de protection et de conservation de la biodiversité et des écosystèmes.
2. ENCOURAGE les États et les Membres de l'UICN à mettre en œuvre des politiques, des stratégies et des plans d'action nationaux favorables à une bioéconomie circulaire et durable, en favorisant la participation inclusive des parties prenantes.
3. INVITE les États et les Membres de l'UICN à privilégier la sobriété, la durabilité et la circularité, qui englobent le recyclage et l'optimisation de l'utilisation des ressources biologiques tout au long de leur cycle de vie.
4. INVITE ÉGALEMENT les États et les Membres de l'UICN à mettre en place une bioéconomie circulaire et durable qui accorde une priorité élevée à la sécurité alimentaire, à la nutrition et à la protection des écosystèmes, en tenant compte de tous les risques et effets potentiels de la bioéconomie sur la biodiversité, grâce à des systèmes de production durables et résilients, tout en identifiant et en éliminant les obstacles financiers, logistiques et commerciaux auxquels sont

confrontés les petits producteurs lorsqu'ils adoptent des pratiques circulaires et respectueuses de la biodiversité.

4.b INVITE à intégrer l'adaptation fondée sur les écosystèmes et les pratiques résilientes face au climat dans les stratégies de bioéconomie durable et circulaire, en particulier dans l'agriculture, l'aquaculture et la foresterie, afin de renforcer la conservation de la biodiversité, la sécurité alimentaire et la résilience des communautés face aux changements climatiques.

5. ENCOURAGE les États et les Membres de l'UICN à développer une bioéconomie durable et circulaire, assortie de garanties adéquates, qui ne soit pas seulement basée sur la recherche de nouvelles technologies, mais aussi sur les connaissances, la science et les pratiques autochtones et la recherche de solutions innovantes fondées sur la nature, telles que l'agroécologie.

6. INVITE EN OUTRE les États et les Membres de l'UICN à poursuivre les recherches et à concevoir une bioéconomie circulaire et durable qui s'appuie sur des méthodologies et des critères transparents, comparables, mesurables et fondés sur des données scientifiques. La capacité à démontrer et à retracer les avantages de la durabilité est importante pour obtenir le quitus de la société et la confiance du public, pour monétiser les attributs environnementaux sur les marchés de la bioéconomie, ainsi que pour mesurer et divulguer publiquement, le cas échéant, l'impact de la bioéconomie sur les objectifs de sécurité alimentaire et la biodiversité.